CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

Convocations : 04.02.2021
Excusés : Madame Emilie MACÉ et Monsieur Damien KLINKEBERG.
Secrétaire de séance : Madame Amandine DEMARSON.

Rapport de gestion SPL-Xdemat :
Par délibération du **15 septembre 2017**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc…
A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.
Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.
Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.
En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.
Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.
Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.
Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.
DELIBERATION
Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,
Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Désignation des membres de l'Association Foncière :
En vue du renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière et suite à la demande de Monsieur le Préfet de Haute-Marne,
Monsieur le Maire accepte d'être membre de droit,
Les conseillers municipaux désignent Messieurs Philippe MANZONI et Michel JOLLY pour siéger au sein de l'Association Foncière de Vouécourt.
Le Maire indique que la Chambre d'Agriculture a proposé de son côté : Messieurs Christophe FISCHER et Vincent LAHAYE.

Désignation des membres du CCAS :
Les conseillers municipaux fixent à 5 le nombre de conseillers désignés pour siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ainsi qu'à 5 le nombre de membres qui seront nommés par le Maire. Sont élus à 9 voix pour :

Mesdames Michèle PHILIPART, Marie-Lise LEGRAND, Magali SENTUC, Messieurs Denis LEMERE et Emmanuel POUCET.

Délibération 1000 cafés :

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'Association 1000 cafés a émis un avis favorable au soutien du projet de commerce de Vouécourt.
Les conseillers municipaux, sur proposition du Maire et 1000 cafés, fixent le loyer mensuel de départ à 450.00 Euros, et précisent que celui-ci sera majoré de 50.00 Euros / an pour arriver à un loyer de 700.00 Euros mensuels.
De plus, le Maire donne lecture du bail commercial proposé par 1000 cafés.

Avenant à la maitrise d'œuvre commerce :

Le Maire soumet aux conseillers municipaux l'avenant 1 de maitrise d'œuvre, proposé par l'Atelier d'Architecture 52, pour l'aménagement du commerce, qui définit le montant de travaux à 330 000.00 Euros au lieu de 300 000.00 Euros prévus initialement, et avec un taux de rémunération à 9 %.
Les conseillers municipaux acceptent cet avenant et chargent le Maire de signer les documents s'y rapportant.

ONF :

Les conseillers municipaux acceptent le devis soumis par le Maire et proposé par l'ONF pour les travaux à prévoir en 2021 :

- Parcelles 51.1 et 52.1 : ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur pour un montant de 1 438.96 Euros,
- Parcelle 44.2 : maintenance de cloisonnement au broyeur pour un montant de 326.79 Euros.

Ils chargent le Maire de signer ce devis.

Questions diverses :

Vœux : Le Maire transmet aux conseillers municipaux les différents vœux reçus en mairie.

Projet photovoltaïque : La société présentera aux conseillers le projet d'implantation à Vouécourt de panneaux photovoltaïques demain soir.

Employé SIVOM : Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un seul employé intérimaire remplace depuis plusieurs semaines les 2 employés titulaires en arrêt de travail.

Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) : Le Maire informe qu'il a demandé des propositions de prêts pour le financement des travaux du commerce. Un agent de la Banque des Territoires viendra lundi en mairie pour étudier les besoins de la commune.